



« LA DESCENTE »

EPISODE 2

L'année dernière à la même époque, les services mobiles de la préfecture accompagnés de la PAF et de l'OFII avaient organisés plusieurs descentes sur les lieux d'hébergement de l'AARS pour appliquer leur politique de tri au sein de nos usagers, de droits communs ou issus de la demande d'asile pour qui aucune solution n'a pu être trouvée selon le calendrier de l'état

Nous, syndicats et salariés, avons loupé le coche, nous contentant alors de tirer un triste bilan : fermeture des places, départ prématuré des usagers par peur de la confrontation avec les autorités, proposition de retour vers le pays d'origine comme seule alternative des ménages déboutés.

S'ajoutaient à cela une communication désastreuse et bien évidemment aucune permanence juridique avec la présence physique d'avocats au sein des lieux d'hébergement pour faire valoir l'ensemble des droits.

Le même scénario s'apprête à se reproduire. A une exception près, nous avons une date :

Le 7 juin à 8h45, une équipe mobile sera à Modul'ars. Bien sûr nous ne pouvons empêcher leur venue, mais en aucun cas nous n'avons à leur dérouler le tapis rouge.

Ainsi, nous appelons les salariés à se réunir afin de soutenir les collègues et les usagers concernés !

Soyons là pour rappeler à l'état le principe de l'**INCONDITIONNALITE** de l'accueil et informer les usagers que :

- L'intervention de l'état ne peut en aucun cas être considérée comme une procédure d'expulsion
- Que les usagers doivent se maintenir en l'absence d'une proposition adaptée.
- Qu'une expulsion physique ne peut se faire sans l'accord du tribunal administratif.
- Qu'une OQTF n'autorise pas une expulsion du lieu d'hébergement

RENDEZ VOUS LE VENDREDI 7 JUIN A PARTIR DE 8H

devant MODUL'ARS (caserne Faron)

7, rue du 8^{ème} Régiment d'Artillerie à Vandoeuvre